

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 09.07.2020
L'an deux mille vingt
Le seize juillet à 18 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué

Date d'affichage : 09.07.2020
s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de
Madame Clémentine MOUCHEL, Maire.

Nombre de Conseillers : /
En exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7

Etaient présents :
MM. Antoine CASTILLON, Hervé DUVAL, Camille JAMES, Henri
JAMES, Emilie RODEIRON, Sylvie-Jane COURAPIED.
Absent excusé : /
Formant la majorité des membres en exercice

Madame Emilie RODEIRON a été élue secrétaire

N° 011/2020 - BUDGET PRIMITIF 2020

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2020 :

Budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 172 998,38 €

Recettes : 172 998,38 €

Section d'investissement :

Dépenses : 31 049,65 €

Recettes : 31 049,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des votants, d'adopter le budget primitif 2020.

N° 010/2020 - ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2020

Vu le budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de reconduire les taux d'imposition communaux 2019 pour 2020 :

- Taxe Foncière bâtie 20,15 %
- Taxe Foncière non bâtie 32,61 %

N° 012/2020 - SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS 2020

Dans le cadre du budget primitif 2020, Madame le Maire donne lecture des subventions étudiées en commission finances qui sont susceptibles d'être allouées aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité des votants, le tableau des subventions attribuées aux associations pour 2020 qui est arrêté comme suit :

ADMR	50,00
Anim école Clécy	150,00
Freddie la vie au Niger	50,00
OMAC Cinéma	50,00
Centre de loisirs Pont d'Ouilly	50,00
Restaurant du Coeur	50,00
Total	400,00

N° 013/2020 - CONTRAT DE DERATISATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Madame le Maire donne lecture du contrat de dératisation proposé par l'entreprise EMPG pour un traitement chez tous les habitants à l'automne.

Le montant de la prestation pour 2020 s'élève à 457,08 € HT soit 548,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Conclure avec l'entreprise EMPG le contrat de dératisation pour un montant de 457,08 € HT soit 548,50 € TTC.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir entre l'entreprise EMPG et la Commune

N° 014/2020 - CONTRAT DE VERIFICATION DES EXTINCTEURS ET ALARME INCENDIE

Madame le Maire donne lecture du contrat de vérification des extincteurs et alarme incendie proposé par l'entreprise SMI concernant le bâtiment de la Mairie.

Le montant de la prestation pour 2020 s'élève à 64,00 € HT soit 76,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir la proposition de l'entreprise SMI concernant la vérification des extincteurs et de l'alarme incendie pour un montant de 64,00 € HT soit 76,80 € TTC.
- Autoriser Madame le Maire à signer le contrat à intervenir entre l'entreprise SMI et la Commune.

CONTRAT DE DEBROUSSAILLAGE

Madame le Maire informe que l'entreprise Pascal MARIE propose un contrat de débroussaillage avec 2 passages, l'un au printemps et l'autre à l'automne. Le premier passage pour cette année a été réalisé pour un coût s'élevant à 524,32 € TTC.

Madame le Maire souhaite faire le point avec l'entreprise en septembre afin de revoir les conditions de débroussaillage et les secteurs de la commune à débroussailler.

POINT SUR LES TRAVAUX RENOVATION MAIRIE

Les travaux restant à réaliser sont :

- Aménagement des étagères pour les archives et l'armoire de rangement dans la salle de réunion : revoir le devis pour les étagères dans le local des archives.
- Aménagement du préau : reprendre contact avec l'entreprise RAULT pour revoir certains aménagements notamment pour le stationnement PMR et la signalisation (reprendre contact avec l'entreprise Bâti services signalisation).

N° 015/2020 - ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité pour les communes, d'adhérer au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires.

Le Conseil Municipal, considérant les risques d'emploi de personnel non titulaire :

- Décide d'adhérer au régime d'assurance chômage.
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat d'adhésion.

FREDON : LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - DESIGNATION D'UN REFERENT

Madame le Maire rappelle que la commune a une convention pour une durée de 3 ans avec la FREDON pour lutter contre le frelon asiatique. Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer un référent local afin de faire le lien avec l'organisme et lors d'une intervention pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques. Madame le Maire propose de désigner Monsieur TREHET Nicolas avec son accord. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette proposition.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► N° 016/2020 – CCCSN – Autorisation de passage et de balisage d'un circuit cyclable touristique sur la commune

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'itinéraire pour un circuit cyclable touristique proposé par la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande et le conseil départemental sur le territoire communal.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et considérant l'intérêt que représente pour la commune la création d'un circuit cyclable touristique sur son territoire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Approuver l'itinéraire proposé par la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande et le Conseil départemental.
- Autoriser la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande et le Conseil départemental à réaliser ou faire réaliser le balisage correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Clémentine MOUCHEL

Emilie RODEIRON

Hervé DUVAL

Antoine CASTILLON

Camille JAMES

Henri JAMES

Sylvie-Jane COURAPIED